

CHAMBRE DES FONCTIONNAIRES
ET EMPLOYÉS PUBLICS

11, AVENUE DE LA PORTE-NEUVE
2227 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 22 janvier 1987.

Monsieur le Ministre
de la Force Publique

Plateau du Saint Esprit

2910 LUXEMBOURG

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre dépêche du 8 janvier 1987, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics sur le projet de règlement grand-ducal complétant l'article 3 du règlement grand-ducal du 29 décembre 1972 concernant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des sous-officiers de carrière de la musique militaire, tel qu'il a été modifié par le règlement grand-ducal du 30 avril 1974.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Pour le Président de la Chambre
des Fonctionnaires et Employés publics,

p.d.



CHAMBRE DES FONCTIONNAIRES
ET EMPLOYÉS PUBLICS

11, AVENUE DE LA PORTE-NEUVE
2227 LUXEMBOURG

A V I S

sur le projet de règlement grand-ducal complétant l'article 3 du règlement grand-ducal du 29 décembre 1972 concernant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des sous-officiers de carrière de la musique militaire, tel qu'il a été modifié par le règlement grand-ducal du 30 avril 1974

Par dépêche du 8 janvier 1987, Monsieur le Ministre de la Force Publique a demandé l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics sur le projet spécifié à l'intitulé.

Celui-ci a pour unique but de permettre, "dans des cas particuliers dûment motivés par les besoins du recrutement", l'engagement, au profit de la musique militaire, de candidats ne répondant pas à la condition de taille minimale.

Les arguments invoqués étant tout à fait pertinents, la Chambre est d'accord avec le projet, dont le texte n'appelle aucune remarque de sa part.

(Avis émis conformément aux dispositions de l'article 3, alinéa 2, du règlement d'ordre interne de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics).

Luxembourg, le 22 janvier 1987.

Le Secrétaire ff,



Le Président,

